

TÉMOIGNAGES

Le 19 juin 1951

4h. de l'après-midi

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte. Maintenant que nous avons le quorum, nous allons commencer. Si je me souviens bien, lors de la dernière séance nous avons entendu MM. Herridge et Boisvert. Aujourd'hui, nous devons entendre M. Crestohl, mais il a changé d'avis. Il paraîtra devant nous à la prochaine session seulement.

Nous pouvons commencer aujourd'hui par entendre M. MacDougall qui désire faire quelques suggestions. Son nom figure en tête de la liste.

M. MACDOUGALL: De quoi voulez-vous entendre parler, monsieur le président? Quels sont les sujets que nous sommes prêts à discuter?

Le PRÉSIDENT: Nous allons les examiner tous.

M. MACDOUGALL: Je pense que chaque membre du Comité possède un exemplaire de mon mémoire.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous procéder de la même manière que dans le cas du directeur général des élections. Lisez d'abord lentement et faites connaître ensuite votre point de vue sur chaque sujet en particulier.

M. MACDOUGALL: Très bien. Mon mémoire traite de plusieurs points. Plusieurs officiers rapporteurs ont parcouru la ville de Vancouver et les régions avoisinantes, où les circonscriptions, tant rurales qu'urbaines, des régions avoisinantes sont situées. Depuis que j'ai rédigé ce mémoire, nous avons examiné certaines de nos recommandations et nous les avons adoptées en Comité. Elles ne figurent pas dans le mémoire. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que cette recommandation va à l'encontre des précédentes parce que nous les avons déjà examinées. Commençons par le numéro 1 à la page 1. Je lis.

M. STICK: Avant que vous commenciez, est-ce que votre mémoire contredit les points déjà adoptés ou étudiés par le Comité?

M. MACDOUGALL: En fait, j'ai rédigé ce mémoire il y a près de deux ans et je crois qu'il renferme certains points que nous avons déjà examinés. Mais nous les reconnaitrons au passage.

M. STICK: Et nous les bifferons.

M. MACDOUGALL: Oui; ils seront biffés automatiquement. Le premier point se trouve sous la rubrique "Énumération", et il se lit ainsi qu'il suit:

Bien que suffisamment de temps soit consacré au procédé même d'énumération, on devrait en consacrer davantage à sa préparation et aussi davantage à la correction des listes des énumérateurs avant que celles-ci soient confiées à l'imprimeur. Cela assurerait, à mon avis, une plus grande précision dans la révision des listes.

Voilà tout. Je ne crois pas qu'il faille m'expliquer davantage.

Le PRÉSIDENT: Si vous le permettez, je ferai maintenant appel au directeur général des élections pour connaître son avis sur le point 1.

M. CASTONGUAY: En ce qui concerne l'horaire des élections, la première date statutaire qui marque le commencement de l'énumération tombe le quarante-neuvième jour avant le jour du scrutin. La préparation même des bureaux de scrutin, de même que l'énumération, l'impression et la révision, exige beaucoup plus de temps. Les énumérateurs demandent plus de temps.